

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 12 avril 2017**

**L'an deux mille dix sept, le 12 avril, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.**

**Date de la convocation** : le 5 avril 2017

Nombre de Conseillers en exercice: 15

**Conseillers présents** : Mesdames Janine AGIER, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie-Claude AVELINO, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, et, Jean-Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT.

**Conseillers absents excusés** : Mireille DURAND (procuration à Georges CARAMINOT), Messieurs Gérard BRETTE et Jean Claude TALBERT (Procuration à Jacques GUILLAUMIE).

- **Désignation du secrétaire de séance**  
Mme Sandrine LETOQUIN est désignée secrétaire de séance.
- **Approbation du Conseil municipal du 23 février 2017** :  
Le compte-rendu, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est approuvé à l'unanimité.

---

*Le Maire ouvre la séance et il précise que l'objet principal de ce Conseil municipal est la présentation des comptes 2016 et le vote des budgets 2017.*

*Il donne la parole à Mme. Jeanne AMOREIRA, Maire adjoint en charge des finances.*

## **I. AFFAIRES FINANCIERES**

### **I. a - Budget principal :**

#### ***I. a - 1: Comptes administratifs, comptes de gestions 2016***

Mme. AMOREIRA, en l'absence du Maire, présente les comptes administratifs 2016 :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 643 654.78 € et en recettes : 830 273.57 € ce qui laisse un excédent de 186 618.79 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 270 313.77 € (Reste à réaliser de 142 000 €) et en recettes : 319 501.89 € (Reste à réaliser : 30 118 €) ce qui laisse un excédent de 49 188.12 €.

Mme AMOREIRA présente les comptes de gestion 2016. Elle fait remarquer la parfaite concordance avec les comptes administratifs

***Le Conseil prend acte et, à l'unanimité, donne quitus au Maire et au Trésorier de leurs gestions respectives***

#### ***I. a - 2 : Affectation des résultats de la section de fonctionnement***

Mme. AMOREIRA présente la proposition de la Commission des finances d'affecter 146 619 € en section d'investissement et le solde, soit 40 000 € en section de fonctionnement

***Le Conseil, à l'unanimité, valide la répartition proposée par la Commission des finances soit : 40 000 € en section de fonctionnement et 146 619 € en section d'investissement.***

### ***I. a - 3: Budget principal 2017***

#### **- Vote des taux d'imposition et présentation du Budget 2017**

Mme AMOREIRA présente les propositions de la Commission des finances relatives à la participation des Rosiéroises et des Rosiérois aux frais des services publics et des équipements assurés par la commune.

Elle rappelle que la fiscalité locale est calculée en multipliant la "base d'imposition" fournie par les services fiscaux par un "taux" décidé par le Conseil municipal.

Mme AMOREIRA rappelle la volonté du Conseil de suivre l'évolution de l'inflation sur un an et elle présente les propositions suivantes :

- Taxe d'Habitation (TH) : passer de 8.57 % à 8.83 % sur une base de 1 329 000 €.
- Taxe Foncier Bâti (TFB) : passer de 16.94 % à 17.45 % sur une base de 1 040 000 €.
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : maintien du taux 2016 soit 86.97 % sur une base de 34 266.18 €.

Le Maire rappelle que - pour la TH et TFB - ces propositions nous situent toujours en dessous de la moyenne des communes similaires, tant Corrésiennes que régionales et nationales.

***Le Conseil, à l'unanimité accepte les propositions de la commission de finances et fixe pour 2017 les taux de TH à 8.83%, de la TFB à 17.45% et de la TFNB à 86.97%.***

#### **- Approbation de l'attribution de compensation de la Communauté de communes**

Le Maire rappelle que depuis la date du passage à la "Taxe Professionnelle Unique" (TPU) de la communauté de communes, celle-ci reverse aux communes une "attribution de compensation" correspondant à l'ancienne "Taxe Professionnelle" que touchait la commune.

Pour Rosiers d'Egletons le montant de cette attribution est de 105 586 €.

#### **- Tarifs communaux**

Mme AMOREIRA présente les propositions de la Commission des finances relatives aux tarifs des services assurés par la commune (Loyers, location de salles, garderie ...)

La proposition est simple : on reconduit les tarifs 2016 à l'identique

#### **- Vote des subventions**

Mme AMOREIRA présente les propositions de la Commission des finances relatives aux subventions versées aux associations communales, aux diverses associations d'intérêt local et aux cotisations des structures partenaires.

L'ensemble de ces participations se montent à 6 151.55 €.

#### **- Vote du Budget principal 2017**

Mme AMOREIRA, au vu de l'acceptation du Conseil des éléments constitutifs du budget qui viennent d'être présentés, commente chapitre par chapitre le projet de Budget principal 2017.

- En section de Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 862 689 €.
- En section d'Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 118 653 €.

Sur ce dernier point, le Maire rappelle les principaux investissements prévus pour 2017 :

- Tableau numérique pour l'école
- Réfection des cloches de l'église

- Nouvelle salle d'activités associatives et sportive (1ere tranche)
- Prolongement de l'atelier municipal (garage)
- Réfection de la voirie à la Cité des Chanaux
- Trottoir du Masmonteil

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'ensemble du budget principal 2017*

### **I. b - Budget d'assainissement**

#### ***I. b - 1: Compte administratif, compte de gestion 2016***

Mme. AMOREIRA, en l'absence du Maire, présente les comptes administratifs 2016 :

En section d'exploitation :

- En dépenses : 102 571.28 € et en recettes : 112 285.25 € ce qui laisse un excédent de 9 713.97 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 83 711.59 € et en recettes : 68 882.86 € (Reste à réaliser : 32 000 €) ce qui laisse un solde de - 14 828.73 €.

Mme AMOREIRA présente les comptes de gestion 2016 et elle fait remarquer la parfaite concordance avec les comptes administratifs

#### ***I. b - 2 : Affectation des résultats de la section de fonctionnement***

Le besoin de financement de la section d'investissement étant de 46 828.73 €, il est proposé d'y affecter en totalité l'excédent d'exploitation de 9 713.97 €.

#### ***I. b - 3 : Redevances 2017***

Il est proposé de maintenir les tarifs 2017 à l'identique soit 1, 245 € / m<sup>3</sup> (1,00 € au profit de la commune et 0,245 € au profit de l'Agence de l'Eau Adour Garonne).

Le droit d'accès au réseau (payable qu'une seule fois) est maintenu à 350 € HT pour les futurs raccordés du village d'Auchère et à 305 € HT pour les autres raccordés.

Dans l'hypothèse où un nouveau raccordement nécessiterait le prolongement du réseau existant, la participation à l'assainissement collectif (PAC) reste maintenu à 1 500 € HT.

#### ***I. b - 4 : Budget 2017***

Sur ces hypothèses, Mme AMOREIRA présente le budget d'assainissement 2017 soit:

- En section d'exploitation : il s'équilibre en recettes et en dépenses à 147 658 €
- En section d'investissement : il s'équilibre en recettes et en dépenses à 112 757 €.

***Sur l'ensemble de ces données, le Conseil municipal, prend acte des comptes administratif et de gestion, donne quitus au Maire et au trésorier, décide de l'affectation des résultats, valide les montants des redevances et participations tels que proposés et approuve, à l'unanimité, le budget d'assainissement 2017.***

### **I. c - Budget annexe du "Lotissement de La Taulie"**

Georges CARAMINOT rappelle qu'à ce jour, sur 8 603 m<sup>2</sup> mis en vente, deux lots sont encore disponibles.

**Le montant des lots vendus à ce jour se monte à 91 516 € HT.**

Mme AMOREIRA présente la situation du budget 2017 qui s'équilibre en dépenses / recettes à 93 981 € en fonctionnement et à 132 217 € en investissement.

***Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2017 du "Lotissement de La Taulie"***

*le Maire remercie Mr. Claude BACHELLERIE et les élus, membres de la Commission des travaux qui ont préparé les données relatives aux investissements et les élus de la Commission des finances qui ont tenu plusieurs réunions pour analyser et préparer ce budget 2017.*

**II. AFFAIRES DIVERSES**

***IV. a - P.L.U***

Le Maire informe le Conseil que le projet de P.L.U. a été approuvé en Conseil communautaire du 10 avril, à l'unanimité moins une abstention. Il précise que nous avons reçu le solde à payer du marché relatif à l'étude, d'un montant de 3 000 €. H.T. du Cabinet GEOSCOPE.

***IV. b - Indemnités des élus***

Le Maire informe le Conseil que l'indice brut 1015 a été revalorisé à partir du 1 février 2017 par décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

***IV. c - Gestion des Personnels***

Le Maire informe le Conseil que, après expertise médicale indépendante du 20 février 2017, un membre du personnel a été reconnu atteint d'une affection dont les caractères sont conformes au tableau 57 alinéa B des maladies professionnelles. Le Maire prendra l'attache du Centre de Gestion des Personnels Territoriaux pour connaître la suite réglementaire qu'il convient d'apporter à cette situation.

***IV. d - Dénomination des rues***

Le Maire rappelle au Conseil que tous les villages de notre commune devraient être desservis en "très haut débit" par fibre optique à l'horizon 2021. Il précise que le raccordement par les divers opérateurs nécessite impérativement un adressage conforme avec numéro de rue et voie identifiée. Mr. BRETTE Jean-Paul - chargé de l'adressage - propose de modifier l'ancienne délibération afférente en généralisant la démarche à tous les villages.

***Le Conseil, à l'unanimité valide la proposition.***

***IV. e - Communication : Site internet***

Le Maire informe le Conseil de la proposition du journal "La Montagne" d'intégrer - pour un abonnement annuel de 2.90 €. - tous les articles qui paraissent sur la commune sur le site internet de Rosiers d'Egletons.

***Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise le Maire à signer la convention.***

***IV. f - Projet "Point-livres"***

Le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec Mme. la Directrice du "Service relations avec les élus" d'Orange, avec l'idée de récupérer une cabine téléphonique, de la réinstaller au centre bourg et de l'aménager en "point-livres", l'objectif étant de mettre à la disposition du public une bibliothèque autoalimentée et en libre d'accès.

***Le Conseil, à l'unanimité souscrit à cette idée et autorise le Maire à signer la convention avec Orange pour la cession gratuite d'une cabine téléphonique.***

***IV. g - Cimetière***

Des vols et des dégradations sont régulièrement commis dans les cimetières. En plus des plaintes déposées par les victimes, la déclaration en a été faite à la gendarmerie au nom de la commune.

---